



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 059 392  
A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 82101276.2

(51) Int. Cl.<sup>3</sup>: B 65 C 11/02

(22) Date de dépôt: 19.02.82

(30) Priorité: 04.03.81 CH 1441/81

(71) Demandeur: Esselte Pendaflex Corporation  
71, Clinton Road  
Garden City New York 11530(US)

(43) Date de publication de la demande:  
08.09.82 Bulletin 82/36

(72) Inventeur: Becker, Werner  
Hauptstrasse 25  
D-6932 Hirschhorn/Neckar(DE)

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE DE FR GB IT NL SE

(74) Mandataire: Misrachi, Alfred  
15, Ch. de la Plantaz  
CH-1024 Ecublens(CH)

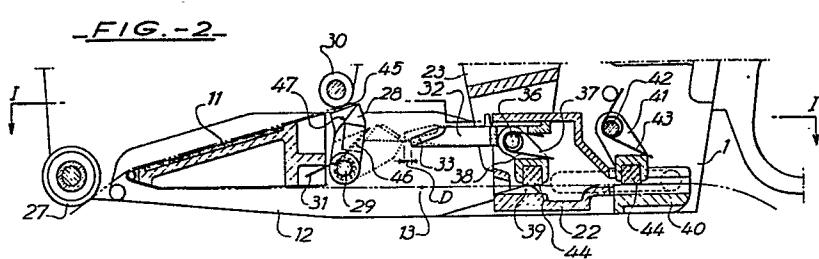
(54) Machine à étiqueter portative.

(57) La machine est destinée à l'impression de caractères choisis sur des étiquettes portées par une bande continue (13) passant sur une table d'impression (11) et entraînée par un châssis (22) animé d'un mouvement de va-et-vient par le maniement d'une gâchette.

Afin d'éviter que la bande d'étiquettes ne soit tirée vers l'extérieur au moment de l'arrachage d'une étiquette cette machine comporte un frein de bande (28, 30) situé en avant de la table d'impression.

Ce frein comporte un sabot de freinage pivotant (28) mis hors service pendant la course de transport de la bande continue (13) par un intercepteur (32) fixé au châssis de transport (22). Cet agencement est établi pour permettre une action de freinage précise et efficace sans nécessiter le recours à des tolérances incompatibles avec une fabrication en série.

EP 0 059 392 A1



Machine à étiqueter portative

La présente invention a pour objet une machine à étiqueter portative destinée à être actionnée d'une main pour imprimer et coller des étiquettes sur des articles choisis destinés à la vente.

5 Certaines machines à étiqueter connues propres à effectuer cette fonction comportent, comme celle de la présente invention, un boîtier muni d'une poignée de manutention, une unité d'imprimerie et une table d'impression situées dans ce boîtier et aptes à se rencontrer pour la  
10 frappe de caractères choisis, un dispositif d' entraînement pas-à-pas d'une bande continue porteuse d'étiquettes auto-collantes le long d'un circuit interne passant sur la table d'impression et comprenant un châssis de transport de ladite bande continue, une gâchette en forme de levier reliée d'une part à l'unité d'imprimerie pour provoquer à chaque traction la frappe des caractères choisis sur une étiquette de la bande continue et d'autre part au châssis de transport pour provoquer à chaque relâchement l'avance de ladite bande continue d'un pas correspondant  
15 à la longueur d'une étiquette, un dispositif de séparation et de distribution des étiquettes de la bande continue vers l'extérieur du boîtier pour permettre leur fixation par collage sur les articles à étiqueter et un dispositif de retenue de la bande continue d'étiquettes, à action périodique, disposé sur son circuit en avant de la table  
20 d'impression et du dispositif de séparation et de distribution et prévu pour retenir ladite bande entre ses mouvements successifs d'avance.

Sur la bande porteuse d'étiquettes, généralement  
25 constituée par un ruban à surface glacée ou parafinée, les étiquettes forment une suite continue, chacune d'elles séparée de la précédente par un trait de coupe plus ou moins prononcé prévu pour faciliter son arrachage après collage sur l'article à étiqueter et au moment du retrait

de la machine effectué par l'opérateur pour passer à l'article suivant.

Dans les machines connues précitées la présence d'un dispositif de retenue de la bande d'étiquettes en avant de la table d'impression et du dispositif de séparation et de distribution est motivée par la nécessité d'opposer une résistance à l'effet de traction résultant de cet arrachement de l'étiquette afin d'éviter tout entraînement éventuel de la bande qui aurait pour effet un décalage de l'étiquette suivante par rapport au lieu de frappe des caractères et/ou une modification du résultat final de la course de transport de la bande, en faussant celui-ci.

Le dispositif de retenue de ces machines à étiqueter est constitué par un levier de freinage actionné par la gâchette. L'extrémité inférieure de ce levier est mise en appui élastique sur la bande d'étiquettes et contre un prolongement arrière de la table d'impression par le mouvement de relâchement de la gâchette, et dégagée de cet appui par son mouvement de traction.

Il résulte de cette conception que le levier de freinage n'agit qu'en fin de course de relâchement de la gâchette, c'est à dire en position de repos de cette dernière, en que cette action de freinage cesse à la moindre pression sur la gâchette. Dans ce même type de conception, on connaît un dispositif de retenue dans lequel l'action de freinage est progressivement relâchée jusqu'à cessation au cours de la traction sur la gâchette, ce qui constitue déjà une amélioration mais ne résoud pas le problème de manière absolue.

D'autre part la précision de la synchronisation du temps de relâchement du frein ainsi constitué avec la durée du transport de la bande par le châssis de transport après chaque opération d'étiquetage ne peut être assurée de manière parfaite dans une fabrication de série; dans le choix des tolérances, une certaine marge de sécurité est donc appliquée dans le sens d'une légère augmentation du temps de relâchement du frein par rapport à la durée du transport de la bande, plutôt que dans l'autre sens.

Avec des bandes d'étiquettes correspondant bien aux

aux normes à partir desquelles ces machines ont été conçues, et dans une utilisation normale, ces deux caractères inhérents à la conception précitée n'ont aucune incidence facheuse sur le résultat final de l'opération d'étiquetage.

5 Par contre, à l'occasion de mauvaise utilisation de la machine et/ou lorsque les bandes d'étiquettes s'écartent trop des normes, des malfaçons et des dérèglements du transport de la bande peuvent cependant se produire.

10 Ainsi par exemple lorsque la gâchette est retenue ou subit déjà un début de pression de la part de l'utilisateur au moment précis où l'étiquette qui vient d'être collée est arrachée de la suivante encore retenue par la bande porteuse, cette dernière n'étant pas retenue par le frein peut être entraînée sur une distance plus ou moins grande selon l'importance de la traction résultant de cet arrachage, en causant un décalage de l'impression des caractères sur un certain nombre d'étiquettes suivantes, avant que cette distance ne soit absorbée par les déplacements du châssis de transport.

20 Ce phénomène se produit également, mais cependant dans de moindres proportions, lorsque l'arrachage de l'étiquette se produit pendant le temps de la marge de sécurité précitée appliquée à la durée du relâchement du frein.

25 Par contre ce phénomène est aggravé lorsque le trait de coupe séparant les étiquettes est insuffisant et oppose une trop grande résistance à l'arrachement. Dans l'état actuel de la technique, pour éviter cet inconvénient, on a tendance à couper plus profondément les étiquettes, au risque d'atteindre la bande continue qui les porte, ce qui peut provoquer la rupture pure et simple de la bande à la traction de transport et l'interruption de celui-ci.

30 Ces machines à étiqueter exigent donc à la fois l'application de tolérances sévères dans le choix des bandes d'étiquettes à employer et le respect des normes d'un emploi optimal.

35 L'invention a pour but principal d'éviter ces deux contraintes.

A cet effet, la machine à étiqueter portative selon l'invention est caractérisée en ce que son dispositif

de retenue de la bande d'étiquettes comporte un frein dont l'organe mobile est pressé sur la bande d'étiquettes et contre une butée par un ressort à action permanente, et un intercepteur (32) fixé à l'un des organes actionnés par la gâchette et animés de mouvements synchrones avec ceux de l'entraînement pas-à-pas de la bande continue d'étiquettes, ledit intercepteur présentant au moins un élément de saisie et de relâchement de l'organe mobile de freinage, orienté vers ce dernier et destiné à coopérer avec lui à chaque course de transport de la bande d'étiquettes, cet intercepteur étant à deux positions actives, l'une de mise hors service de l'organe mobile de freinage par saisie et déplacement de celui-ci au début de cette course de transport, l'autre de remise en service de cet organe mobile de freinage à la fin de ladite course de transport, par relâchement dudit organe mobile.

De la sorte, le fonctionnement du frein de ce dispositif de retenue de la bande d'étiquettes se trouve directement lié au processus de transport de la bande, ce qui permet d'assurer un synchronisme optimal du temps de mise hors service du frein avec celui de la durée du transport de la bande sans nécessiter le recours à des tolérances de fabrication trop serrées pour une fabrication en série de la machine aussi bien que des bandes d'étiquettes. Ce type de liaison permet également d'éliminer toute influence d'une pression intempestive sur la gâchette pendant la phase de collage et d'arrachement d'une étiquette, du fait que tout mouvement de retour à vide du châssis de transport entre ses deux positions de fin de course provoqué par une telle pression n'a aucune influence sur le freinage de la bande d'étiquettes.

D'autres avantages, rendus possibles grâce à cette conception originale du dispositif de retenue, ressortiront de la description qui suit.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La figure 1 en est une vue d'ensemble de son mécanisme interne.

5 La figure 2 en est une vue partielle agrandie.

La figure 3 est une vue de dessus de la figure 2 selon l'axe de coupe I-I de cette dernière.

10 Les figures 4 et 5 sont deux vues partielles semblables à la figure 2 mais montrant deux phases différentes de fonctionnement.

La machine à étiqueter portative représentée dans son ensemble figure 1 comporte :

- un boîtier 1 muni d'une poignée de manutention 2;

- une unité d'imprimerie comprenant une tête d'im-

15 pression 3 à sélecteur rotatif de caractères intégrés, fixée en bout d'un levier 4 articulé sur un pivot 5 et comportant un doigt d'entraînement 6 et un cran d'arrêt 7, et un dispositif d'encrage desdits caractères constitué par un rouleau encreur escamotable 8 porté par un levier 20 à rappel à ressort 9 articulé sur un pivot 10;

- une table d'impression 11 fixe en travail, portée par un support 12 rabattable vers l'extérieur du boîtier pour faciliter la mise en circuit d'une bande continue 13 d'étiquettes auto-collantes 14 provenant d'un rouleau 15

25 logé dans la partie supérieure du boîtier 1;

- une gâchette 16 en forme de levier, articulée sur le pivot 5 déjà cité, du type assisté à pression uniforme par détente dont l'action combinée est assurée par un ressort d'armement 17, un cliquet de retenue 18 à ressort de rappel 19 engagé en position de repos représentée sur cette figure 1 dans le cran d'arrêt 7 du levier 4 et s'opposant dans cette position à l'action dudit ressort, et d'un déclencheur 20 solidaire de la gâchette 16 et destiné à libérer cette action par dégagement du cliquet 18 hors 30 du cran d'arrêt 7. Cette gâchette 16 est liée à la poignée 2 par un écarteur à ressort 21 ayant pour fonction de ra-



mener l'ensemble gâchette 16 - levier 4 - tête d'impression 3 en position de repos représentée au moment de son relâchement;

- un dispositif d'entraînement pas-à-pas comprenant  
5 un châssis de transport 22 de la bande continue 13, animé par un levier 23 qui est articulé sur un pivot 24 et qui comporte une coulisse oblique 25 dans laquelle est engagé le doigt d'entraînement 6 du levier 4 déjà cité. Ce châssis de transport 22 est animé d'un mouvement de va-et-vient à chaque pression-relâchement de la gâchette 16 et a pour fonction première de faire avancer la bande continue 13 d'une longueur correspondant à la longueur d'une étiquette à chaque relâchement de la gâchette 16. Sa structure est détaillée sur les figures 2 et 3 suivantes et  
10 sera décrite plus loin;

- un dispositif de séparation et de distribution des étiquettes 14 portées par la bande continue 13, constitué par l'association d'une extrémité de renvoi en épingle à cheveux 26 de la table d'impression 11 qui a pour fonction de séparer les étiquettes de la bande continue et par un rouleau presseur 27 permettant de coller ces étiquettes par pression de la machine sur l'article à étiqueter.

Ce mécanisme est complété par un dispositif de retenue de la bande continue d'étiquettes, à action périodique, disposé sur son circuit en avant de la table d'impression et du dispositif de séparation et de distribution des étiquettes.

Ce dispositif de retenue, qui répond au but de l'invention, se compose :

- d'un frein dont l'organe mobile, constitué par un sabot de freinage pivotant 28 articulé sur un pivot 29, porté par le support rabattable 12 est pressé sur la bande d'étiquettes 13 et contre une butée 30 par un ressort à action permanente 31. La butée 30 est constituée par un rouleau tournant libre garni ici d'une matière élastique, mais ce détail n'est pas indispensable;

- d'un intercepteur 32, fixé ici au châssis de transport 22, orienté vers le sabot de freinage 28 et comportant deux éléments de saisie et de relâchement 33 dudit sabot, dont un seul est visible sur cette figure 1.

5 Cet intercepteur 32 est destiné à coopérer avec le sabot de freinage 28 à chaque course de transport de la bande d'étiquettes pour synchroniser la durée de la mise hors service du freinage avec la durée dudit transport.

10 De même que le châssis de transport 22, cet intercepteur est montré en détail sur les figures 2 et 3.

Le châssis de transport 22 se présente sous l'aspect d'un petit boîtier guidé dans sa partie arrière, à droite sur le dessin, par deux doigts latéraux 34 engagés dans deux coulisses 35 des parois latérales du boîtier 1, et entraîné dans sa partie avant par les deux bras latéraux du levier 23 déjà cité et qui portent un arbre 36 traversant ledit châssis. A l'intérieur de ce châssis l'intercepteur 32 et un sabot d'entraînement 37 sont articulés sur l'arbre 36. La partie arrière de l'intercepteur 32 et le sabot d'entraînement 37 sont soumis à 15 l'action d'un ressort 38 qui a pour effet de presser le premier nommé contre la paroi supérieure du châssis et le second contre des éléments d'accrochage 39 en saillie sur le fond dudit châssis. La bande continue 13, qui n'est pas représentée sur la figure 3 pour ne pas surcharger le dessin inutilement, est prise entre le sabot 37 et les éléments d'accrochage 39 et sort par l'arrière sur une plaquette fixe 40 où elle se trouve à nouveau pressée 20 sous un sabot anti-retour 41. Ce sabot 41 est articulé sur un arbre 42 tenu par les parois du boîtier 1 et est soumis à l'action d'un ressort 43. Les sabots précités 37 et 41 comportent des patins de freinage 44 en matériau semi-élastique qui sont déportés vers l'arrière par rapport à 25 l'aplomb de leur axe de rotation afin de présenter une trajectoire de freinage rentrante vers la gauche sur les éléments 39 et sur la plaquette 40.

L'intercepteur 32 se présente en vue de dessus (figure 3) sous la forme d'une fourche dont les deux branches comportent à leurs extrémités et sur leurs faces intérieures les éléments de saisie et de relâchement 33 déjà cités. Ces 5 deux éléments se présentent sous la forme de barrettes inclinées en saillie et sont destinés à la fois à intercepter, à saisir et à relâcher le corps du sabot de freinage 28. Ce sabot de freinage 28 comporte un patin 45 déporté également par rapport au rouleau de butée 30 afin 10 de présenter une trajectoire de freinage rentrante sur ledit rouleau; il comporte en outre sur chacune de ses deux faces latérales un plan incliné 46, rendu visible en coupe partielle dudit sabot sur la figure 3, et une rampe d'entraînement 47, ces deux éléments étant destinés à faciliter 15 la saisie et l'entraînement dudit sabot par l'intercepteur 32. A cet effet : la largeur E de chacune des deux rampes 47 du sabot 28 et la saillie de chacun des deux éléments de saisie 33 de l'intercepteur sont choisies sensiblement égales et disposées dans l'alignement par 20 rapport à la trajectoire du châssis de transport, les deux plans inclinés 46 du sabot 28 sont disposés sur la trajectoire des deux éléments de saisie 33 des deux branches de l'intercepteur 32, et celles-ci doivent avoir une elasticité suffisante pour s'écartier à la rencontre de ces deux 25 plans inclinés et se refermer en arrière dudit sabot, dans la position représentée figure 4.

Les figures 2, 4 et 5 illustrent quatre phases marquantes du fonctionnement du dispositif de retenue qui vient d'être décrit.

30 La figure 2 montre la phase de repos ainsi que représentée partiellement en traits pointillés fins, la phase de relâchement du sabot de freinage 28 par l'intercepteur 32, la figure 4 montre la phase de saisie dudit sabot par ledit intercepteur, et la figure 5 montre la 35 phase d'entraînement de ce sabot par cet intercepteur.

A la traction de la gâchette 16 (fig. 1), le châs-

sis de transport 22 se déplace avec l'intercepteur 32 qui lui est associé dans la direction du sabot de freinage 28. Pendant ce déplacement le sabot anti-retour 41 (fig. 4) retient la bande continue 13 pressée sur la plaquette 40, 5 le sabot d'entraînement 37 libère celle-ci de sa retenue sur les éléments d'accrochage 39 et le sabot de freinage 28 reste pressé sur le rouleau de butée 30, ce dernier fait interdisant tout déplacement de la bande continue 13 sur la table d'impression 11, en accord avec le but recherché.

A la fin de ce déplacement de retour du châssis de transport 22, dont le sens est signifié sur la figure 4 par la flèche  $f_1$ , les deux éléments de saisie 33 de l'intercepteur 32 glissent en s'ouvrant sur les deux rampes 15 46 du sabot de freinage 28 et se referment derrière celui-ci, en position représentée sur cette figure. En même temps a lieu la frappe des caractères choisis sur une étiquette de la bande continue par la tête d'imprimerie 3.

Le dispositif est ainsi prêt pour la phase de transport de ladite bande continue 13 d'un pas d'avance correspondant à une longueur d'étiquette, cependant que son freinage est toujours assuré par le sabot de freinage 28.

On signalé ici un avantage résultant du dépôt du patin 45 du sabot de freinage 28 déjà signalé. La trajectoire rentrante ainsi obtenue sur le rouleau de butée 30 fait que toute traction sur la bande continue 13 résultant de l'arrachage de l'étiquette consécutif au retrait de la machine de l'objet à étiqueter a pour effet d'augmenter la force de freinage opposée par le sabot 28 à cette traction. Cette particularité n'est pas indispensable mais constitue un avantage supplémentaire permis par ce mode de réalisation.

Au relâchement de la gâchette 16, le châssis de transport 22 se déplace en sens inverse, selon la direction signifiée par la flèche  $f_2$  de la figure 5, les éléments de saisie 33 de l'intercepteur 32 rencontrent

les rampes 47 du sabot de freinage et entraînent celui-ci dans ce déplacement, en relâchant ainsi le freinage de la bande continue 13 sur le rouleau de butée 30, en même temps que ladite bande continue est agrippée par le sabot 5 d'entraînement 37 par pression sur les éléments d'accrochage 39 du châssis de transport 22. Pendant ce transport l'étiquette imprimée 48 se dégage de la bande 13 et avance sous le rouleau presseur 27.

Peu avant la fin de cette course de transport, en 10 position représentée en traits pointillés sur la figure 2, les éléments de saisie 33 de l'intercepteur 32 se dégagent des rampes 47 du sabot de freinage 28 et libèrent ce dernier qui est alors lancé par le ressort 31 contre le rouleau d'appui 30, ce qui provoque le freinage terminal de 15 la bande continue sur ledit rouleau. L'écart entre l'instant de ce relâchement et la fin de la course de transport, signifié par la distance D cotée sur cette figure 2, est déterminé pour compenser le temps de parcours du sabot de freinage pour rencontrer le rouleau de butée, afin que 20 le début du freinage de la bande continue 13 coïncide avec la fin de ladite course de transport. Cet écart étant fonction d'une longueur de course et d'une force de ressort sera adapté au choix de ces deux caractéristiques. De ce fait cet écart peut aller jusqu'à être considéré 25 comme pratiquement nul dans le cas du choix d'une grande force de ressort et d'une course très réduite.

A la fin de cette course de transport les organes du dispositif de retenue se retrouvent en position de repos selon figure 2, prêts pour un nouveau cycle des mêmes 30 phases.

Le principe de saisie et de relâchement d'un sabot de freinage par un intercepteur lié au châssis de transport de la bande continue permet d'assurer un bon synchronisme du temps de relâchement du freinage avec la durée 35 du transport de ladite bande continue sans nécessiter une précision incompatible avec une fabrication de série. Cet-

te possibilité, qui répond également au but recherché, est permise par la dépendance directe ainsi créée de ces deux organes responsables desdites fonctions, et de leur proximité immédiate. Mais il est possible également de fixer  
5 l'intercepteur 32 sur un autre organe choisi parmi ceux actionnés directement ou indirectement par la gâchette 16, à la condition toutefois que ledit organe soit animé de mouvements synchrones avec les mouvements d'entraînement pas-à-pas de la bande d'étiquettes, comme par exemple le  
10 levier 23 d'animation du châssis de transport 22 ou bien l'unité d'imprimerie 3 ou son levier-support 4. Dans ce dernier cas, sur la figure 1, l'ensemble frein-intercepteur sera orienté de bas en haut au lieu de gauche à droite, le sabot 28 dirigé en sens opposé et en appui sur la table  
15 d'impression 11 qui jouerait le rôle de la butée 30 et l'intercepteur 32 fixé sur le levier-support 4 de l'unité d'imprimerie et orienté de la même manière vers ledit sabot.

Cette conception du dispositif de retenue étant indépendante du type d'animation de l'unité d'imprimerie peut être appliquée aussi bien aux machines à étiqueter à gâchette directe non assistée qu'aux machines comportant une table d'impression 11 mobile en travail associée à une unité d'imprimerie 3 mobile ou fixe.

Le montage représenté du sabot de freinage 28 dans un support basculant 12 portant la table d'impression 11 est avantageux car il facilite grandement la mise en circuit de la bance continue 13 en même temps que le contrôle dudit sabot, mais cette particularité n'est pas indispensable et ce sabot peut être monté sur un pivot porté par le boîtier 1 de la machine, par exemple sur les machines ne comportant pas de support rabattable de ce genre.

De même le type de mobilité du sabot de freinage 28 peut être différent d'un pivotement. Il peut notamment être mobile par translation.

35 L'action de saisie et de relâchement de l'intercepteur 32 peut être obtenue par un autre moyen que celui décrit de l'élasticité des deux branches d'une fourche.

Par exemple cette action peut être obtenue par un système d'engagement et de dégagement par came d'un bras pivotant d'accrochage articulé au châssis de transport 22 et dans lequel la came est occultée au cours du mouvement dudit châssis. Cependant la structure décrite présente sur cette variante l'avantage de la simplicité. Bien entendu, le rouleau de butée 30 coopérant avec le sabot de freinage 28 peut être de nature différente.

Enfin la structure même du châssis de transport 22 montrée en exemple étant indifférente par rapport à l'action de l'intercepteur 32, ce dernier peut être associé à tous les types de châssis connus, que ceux-ci soient indépendants ou solidaires d'un levier d'entraînement tel que le levier 23.

## Revendications

1. Machine à étiqueter portative comportant un boîtier (1) muni d'une poignée de manutention (2), une unité d'imprimerie (3) et une table d'impression (11) situées dans ce boîtier et aptes à se rencontrer pour la frappe de caractères choisis, un dispositif d'entraînement pas-à-pas d'une bande continue (13) porteuse d'étiquettes auto-colantes le long d'un circuit interne passant sur la table d'impression et comprenant un châssis de transport (22) de ladite bande continue, une gâchette (16) en forme de levier reliée d'une part à l'unité d'imprimerie pour provoquer à chaque traction la frappe des caractères choisis sur une étiquette de la bande continue et d'autre part au châssis de transport pour provoquer à chaque relâchement l'avance de ladite bande continue d'un pas correspondant à la longueur d'une étiquette, un dispositif de séparation et de distribution (26, 27) des étiquettes de la bande continue vers l'extérieur du boîtier pour permettre leur fixation par collage sur les articles à étiqueter et un dispositif de retenue de la bande continue d'étiquettes, à action périodique, disposé sur son circuit en avant de la table d'impression et du dispositif de séparation et de distribution et prévu pour retenir ladite bande entre ses mouvements successifs d'avance, caractérisée en ce que le dispositif de retenue comporte un frein (28, 30) dont l'organe mobile de freinage (28) est pressé sur la bande d'étiquettes et contre une butée (30) par un ressort à action permanente (31), et un intercepteur (32) fixé à l'un des organes actionnés par la gâchette et animés de mouvements synchrones avec ceux de l'entraînement pas-à-pas de la bande continue d'étiquettes, ledit intercepteur (32) présentant au moins un élément de saisie et de relâchement (33) de l'organe mobile de freinage (28), orienté vers ce dernier et destiné à coopérer avec lui à chaque course de transport de la bande d'étiquettes, cet intercepteur étant à deux positions actives, l'une de mise hors service de l'organe

mobile de freinage par saisie et déplacement de celui-ci au début de cette course de transport et l'autre de remise en service de cet organe mobile de freinage à la fin de ladite course de transport, par relâchement dudit organe mobile.

5        2. Machine selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'organe mobile de freinage du dispositif de retenue de la bande continue d'étiquettes (13) est constitué par un sabot pivotant (28) et en ce qu'en position d'appui sur la butée (30) ledit sabot présente une partie de son  
10 corps comprise entre ses deux extrémités orientée face à l'intercepteur (32).

15        3. Machine selon la revendication 1 et comportant une table d'impression (11) portée par un support (12) rabattable vers l'extérieur du boîtier (1), caractérisée en ce que l'organe de freinage (28) du dispositif de retenue de la bande continue d'étiquettes est monté dans ledit support rabattable.

20        4. Machine selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'intercepteur est constitué par une fourche (32) dont les deux branches sont élastiques et portent chacune un élément de saisie et de relâchement (33) de l'organe de freinage (28) de manière à s'écartier à la rencontre dudit organe et à se refermer derrière lui en fin de course.

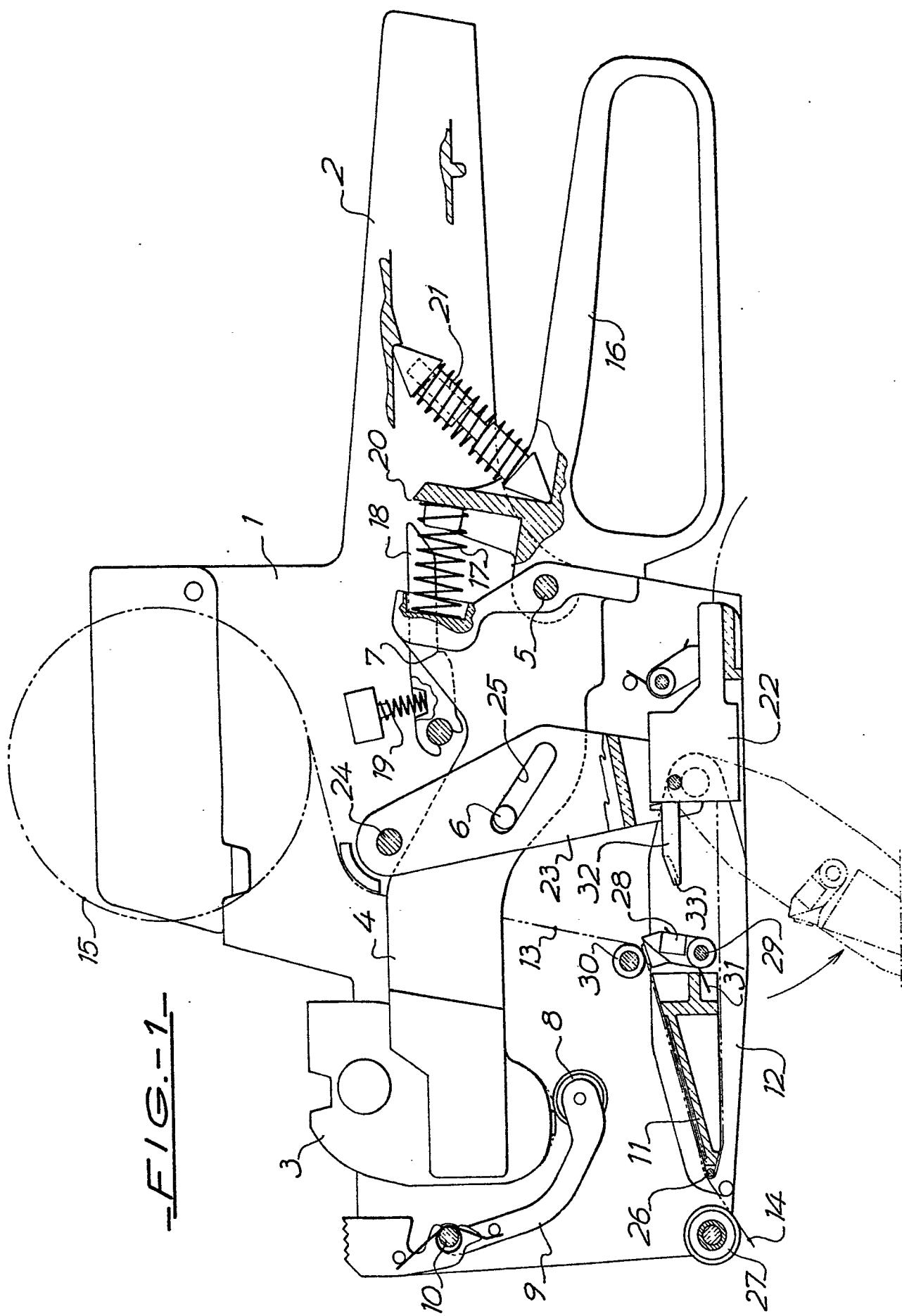
25        5. Machine selon les revendications 2 et 4, caractérisée en ce que le sabot de freinage (28) comporte deux plans inclinés latéraux (46) destinés à faciliter l'écartement des deux branches de la fourche (32) constituant l'intercepteur ainsi que deux rampes latérales (47) destinées à être prises par les éléments de saisie (33) dudit intercepteur au début de la course de transport de la bande d'étiquettes et à faciliter ensuite le relâchement dudit sabot par ledit intercepteur.

30        6. Machine selon la revendication 1, caractérisée en ce que la position de relâchement de l'organe mobile de freinage (28) par l'intercepteur (32) précède d'un écart

(D, figure 2), la position de fin de course de transport de la bande continue d'étiquettes afin de compenser le temps de parcours dudit organe de freinage pour rencontrer la butée (30).

5        7. Machine selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'intercepteur (32) est fixé au châssis de transport (22) de la bande continue d'étiquettes.

10      8. Machine selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'intercepteur (32) est fixé à un support de l'unité d'imprimerie (3).

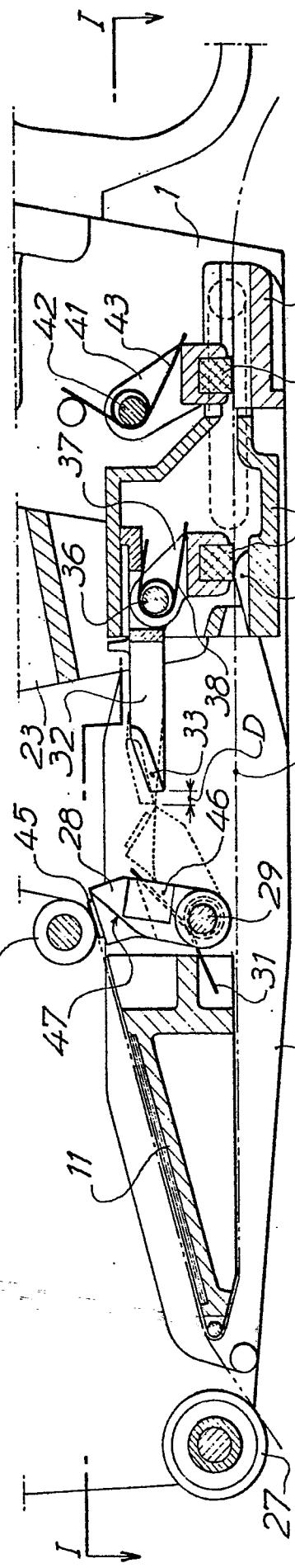


213

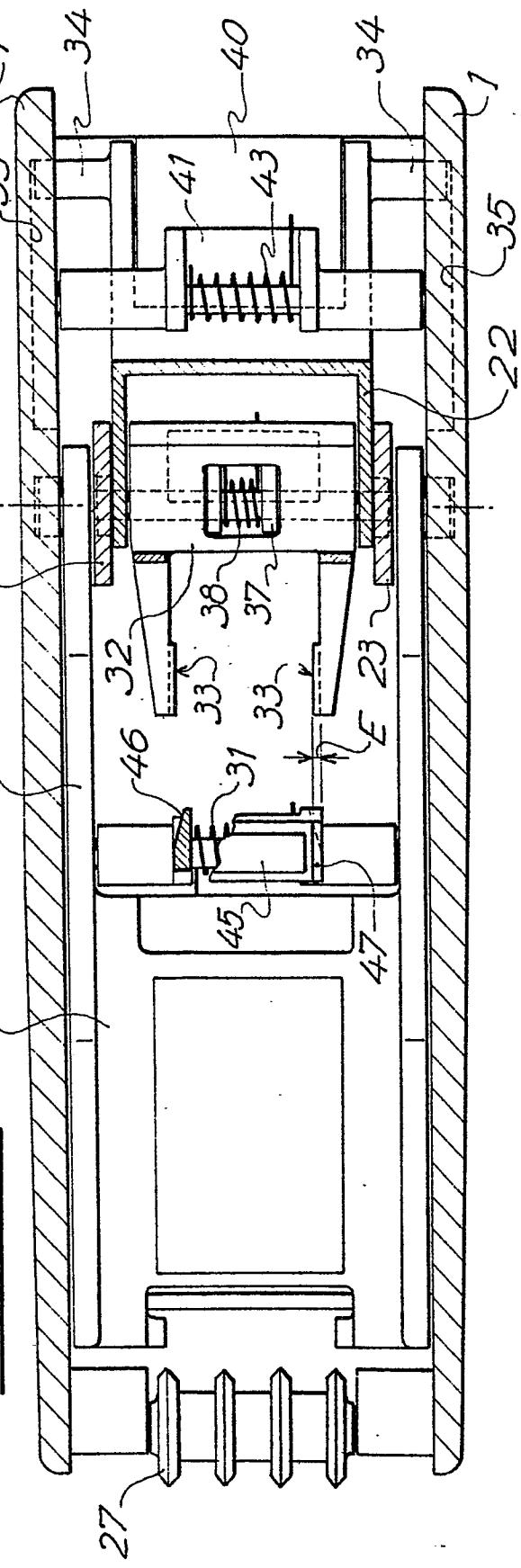
0059392

2/3

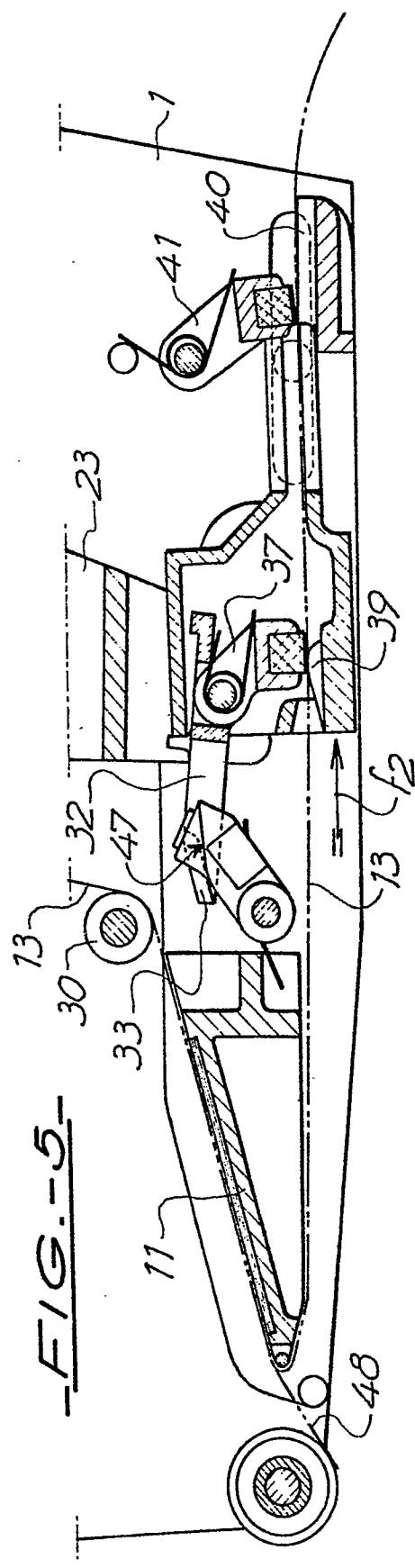
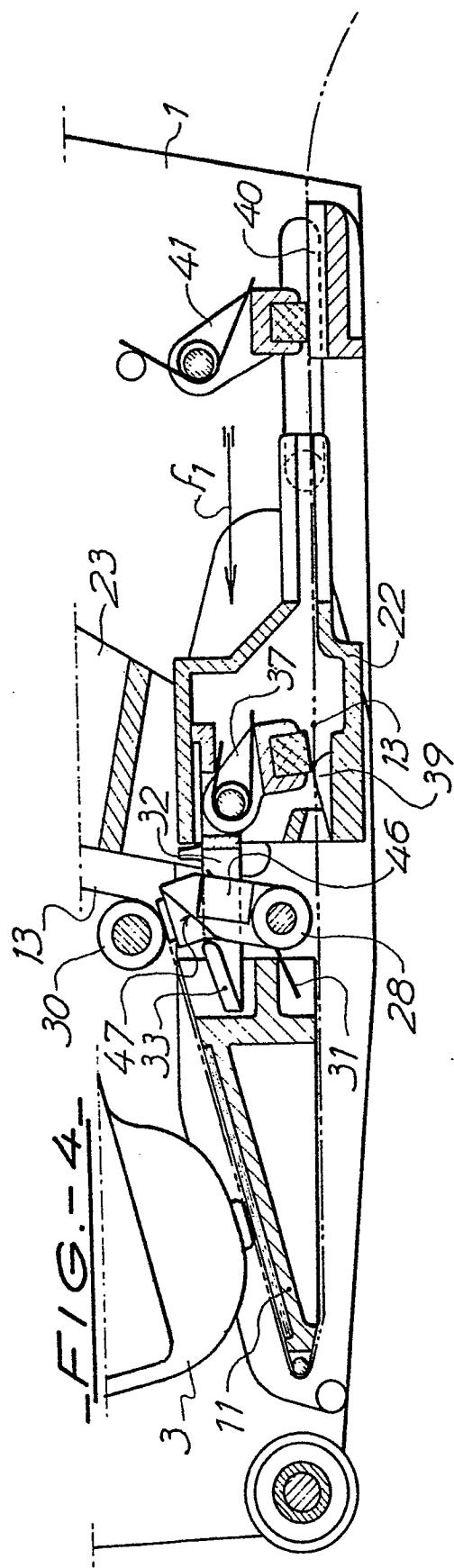
-F/G:-2-



E/G.-3-



3/3





| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Catégorie   | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                              | Revendication concernée  | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. *)          |
| X   | <p><u>FR - A - 2 351 863 (MONARCH)</u></p> <p>* page 25, ligne 36 - page 27,<br/>ligne 11 *</p> <p>-----</p> | 1,2,6,<br>8  | B 65 C 11/02                                   |
|   |  |  | DOMAINES TECHNIQUES<br>RECHERCHES (Int. Cl. *) |
|   |  |  | B 65 C   |
| <p>Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications</p>  |  |  |  |
| Lieu de la recherche  | Date d'achèvement de la recherche  | Examinateur  |  |
| La Haye   | 10.06.1982   | VROMMAN  |  |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES   |  | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>-----<br>& : membre de la même famille, document correspondant |  |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |  |  |  |